



LE PRESIDENT,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts, notamment les articles 7 et 14 des statuts annexés,

Vu la délibération du 8 juin 2023 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président,

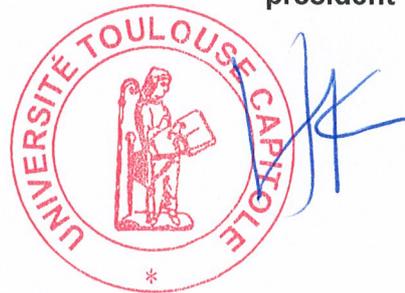
DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des produits de communication proposés dans le cadre des boutiques éphémères mises en place à l'occasion d'événements organisés par l'Université Toulouse Capitole au cours de l'année universitaire 2025-2026 (Forum campus, festivités de fin d'année, forum des métiers ...) figurent en annexe de la présente décision.

Fait à Toulouse, le 04/09/2025

Hugues KENFACK,
président



ANNEXE

GRILLE TARIFAIRE PRODUITS DE COMMUNICATION 2025/2026

PRODUITS DE COMMUNICATION	TARIFS TTC
Carnet (deux coloris noir et rouge)	8 €
Chemise cartonnée	2 €
Gobelet	1 €
Mug frise bâtiminaire	6 €
Mug logo UT Capitole	6 €
Sac en tissu	2 €
Stylo à bille	2 €
Tour de cou	2 €
T-shirt	8 €
Casquette	6 €
Collection carte artistique	2 €